



## Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcize

Séance du lundi 28 novembre 2022

### PRINCIPALES DECISIONS :

1) Fixation du tarif 2023 pour l'eau et l'assainissement :

	Année 2022 (relevé 2021)	Année 2023 (relevé 2022)
Location du compteur	85 €	85 €
Prix du m3 d'eau	1.55 €	1.60 €
Prix du m3 après les 250 premiers m3	1.18 €	1.20 €
Taxe de raccordement égout	70 €	70 €
Prix m3 eau et assainissement	1.39 €	1.50 €
Branchement limite de propriété	600 €	600 €
Changement de compteur	200 €	200€

Par ailleurs, toute demande d'ouverture ou de fermeture de l'eau est facturée à 30 € la prestation aux intéressés.

2) Fixation du prix de la Convention de déneigement signée avec le département pour la saison hivernale 2022-2023

Le dédommagement perçu par la mairie pour ouvrir les routes est le suivant à compter du 1er octobre (révision des prix de 1,09) :

- Forfait circuit HT : 73,03 euros
- Forfait horaire chasse-neige HT : 87,20 euros

3) Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)2023 :

La longueur de la voirie communale est un des éléments pris en compte pour déterminer le montant de la DGF. La voirie communale est de 29943 ml et reste inchangée /2022

4) Recensement :

Besoin d'un emploi d'agent recenseur, contractuel, à temps non complet, pour la période allant de début janvier à mi-février.

Le conseil municipal décide de créer un emploi temporaire d'agent recenseur vacataire dont la rémunération nette forfaitaire est de 950 euros.

### **Demandes particulières :**

- 5) Demande d'aide à la création d'activité artisanale par Ugo Diaz représentant de la SAS La petite laiterie de l'Aubrac. Comme pour toute création commerciale ou artisanale, sur présentation des justificatifs de création d'entreprise, l'aide de la commune à la création d'entreprise pour un montant de 5000€ sera octroyée.
  
- 6) Demande de goudronnage d'un chemin allant à la parcelle cadastrale 231 à Grezettes. Le Conseil Municipal accepte de goudronner le chemin d'accès menant à l'habitation de M. Jean-François CAYRON à l'identique des habitations environnantes en aval dans la mesure où cela pourra être programmé au prochain budget.
  
- 7) Demande de location des locaux situés 24 rue Jean Vaissier. Le conseil municipal se laisse un délai de six mois, après la finalisation des travaux, pour examiner la demande.

### **INFORMATION GENERALE**

#### Bâtiment École

Le déménagement de l'école dans l'ancienne poste est prévu pour la fin de l'année. Les travaux de l'école débuteront en janvier.